

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-6-1
N° applicatif 7756

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

Direction Europe et Transfrontalier

BUDGET PRIMITIF 2024 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Résumé : La loi confère à la Collectivité européenne d'Alsace un chef de filât pour coordonner l'action transfrontalière du Rhin supérieur pour le versant français. Cet espace franco-germano-suisse qui englobe quatre territoires : l'Alsace, le nord-ouest de la Suisse, le sud-ouest du Bade-Wurtemberg et le sud du Palatinat couvre 21 500 km² et compte près de 6 millions d'habitants. L'ambition de la Collectivité est d'y construire avec ses partenaires institutionnels, une communauté de destin pour renforcer un service public de qualité pour tous et promouvoir la citoyenneté transfrontalière et européenne pour faire de cet espace un exemple de renouveau démocratique, de construction de l'Europe par les territoires.

En la matière, la culture est un puissant levier d'incarnation et d'identification à un territoire. L'action culturelle, par nature humaniste, est vectrice de cohésion sociale et territoriale. Elle est également un facteur fort d'attractivité. Le secteur culturel alsacien emploie 12 300 salariés et génère 700 millions d'euros, soit 2,1 % de la richesse de l'Alsace. Trois quarts de la richesse ainsi dégagée par la culture provient de l'audiovisuel, de la publicité, de l'édition de logiciels, de l'architecture, de l'édition écrite et du spectacle vivant. Dans un écosystème déjà riche et porteur, le développement des politiques culturelles : du patrimoine, de la lecture, de culture scientifique, de création ou de pratiques artistiques concourent à la rencontre et au partage entre citoyens qui consolide les liens sociaux et développe le sentiment d'appartenance.

Le présent rapport budgétaire relatif aux politiques de la Culture et du Patrimoine, de l'Europe et du transfrontalier traduit l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire, à celui du Rhin supérieur et à l'échelle Européenne pour promouvoir l'ouverture, la créativité et l'innovation, l'engagement et la citoyenneté. Pour ces deux politiques publiques, il est proposé d'inscrire en dépenses 24 080 164 € (- 2,84%) répartis comme suit : 17 830 264 € en section de fonctionnement (- 7,64%) et 6 249 900 € en section d'investissement (+14,05%) ; et en recettes de fonctionnement 7 708 000 € (+20,75%), soit une dépense nette de 16 332 164 € en conformité avec les annexes 1 et 2 jointes au rapport et à la délibération.

Dans le domaine de la culture, la collectivité poursuivra la mise en œuvre des orientations votées en février 2022. Elle accentuera son action dans ses établissements culturels (800 000 visiteurs annuels au château du Haut-Koenigsbourg, du Hohlandsbourg et au Vaisseau), auprès des réseaux de bénévoles (2 000 bénévoles dans le réseau des 310 bibliothèques du territoire), et son soutien aux manifestations culturelles sur le territoire alsacien (en 2023, 630 actions culturelles financées, 150 événements de la saison culturelle soutenues). Elle finalisera l'harmonisation d'interventions publiques à l'échelle alsacienne pour mieux mobiliser le secteur culturel en matière de création artistique, d'enseignement artistiques spécialisés ou d'interprétation du patrimoine. Elle adoptera de nouvelles politiques propres à incarner l'ambition d'une communauté de destin par le développement de partenariats transfrontaliers autour de la culture scientifique technique et industrielle, des pratiques artistiques amateurs ou encore des châteaux forts. Elle poursuivra enfin le pilotage et la coordination de grands projets emblématiques comme l'olympiade culturelle à l'occasion des Jeux de Paris 2024 et le développement de la saison culturelle alsacienne, espace de coproduction et d'éditorialisation pour fédérer autour des grandes valeurs portées par la collectivité.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière et de l'Europe, la Collectivité poursuivra en 2024 sa mobilisation pour consolider le statut de Strasbourg capitale européenne d'une part, et concrétisera le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière d'autre part, à travers la mise en œuvre opérationnelle du schéma alsacien de coopération transfrontalière. Cela passera, d'une part, par un soutien accru à la centaine de porteurs de projets transfrontaliers faisant partie du schéma (montée en puissance de notre fonds de coopération transfrontalière, mise en place d'une plateforme collaborative innovante, communication renforcée...) et, d'autre part, par l'organisation d'événements structurants (Assise européenne de l'Eau au printemps 2024, renforcement de la coopération dans le domaine de la santé ou de la sécurité, etc.). Enfin, avec le lancement des nouveaux programmes de financement européens, notamment dans la suite des contacts établis lors de l'opération « Fêtons l'Europe » pour les 70 ans du Parlement européen qui a permis d'établir des contacts entre collectivité locales dans chacun des 26 autres pays de l'UE, la Collectivité saisira l'opportunité de renforcer son intervention sur les sujets européens impactant son territoire, son implication dans le renforcement de la démocratie européenne au moment où le Parlement européen sera renouvelé en juin 2024, et, enfin, son action en matière d'ingénierie en financements nationaux et européens.

Le présent rapport budgétaire relatif aux politiques de la Culture et du Patrimoine, de l'Europe et du transfrontalier traduit l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire, à celui du Rhin supérieur et à l'échelle Européenne pour promouvoir l'ouverture, la créativité et innovation, l'engagement et la citoyenneté. Il pose en 2024 l'ambition de mettre la culture et le patrimoine au cœur des enjeux d'appartenance et de rayonnement (1.) et d'amplifier l'action transfrontalière et européenne pour faire de la Collectivité un acteur identifié au niveau des régions européennes (2.).

1. Culture et Patrimoine

a. Mettre la Culture-Patrimoine au cœur des enjeux d'appartenance et de rayonnement du territoire

La politique culture et patrimoine s'inscrit dans une Direction générale adjointe consacrée à l'attractivité. La politique culturelle est au cœur de cette notion. Par ses actions à

destination des habitants, elle contribue au sentiment d'appartenance au territoire, par celles à destination des visiteurs, elle contribue au rayonnement de la collectivité. Cette politique est composée de sept secteurs d'intervention complémentaires : mémoire et archives, création et diffusion et pratiques artistiques, culture scientifique technique et industrielle, patrimoine, châteaux forts, lecture publique ainsi que des grands projets culturels (récurrents : Saison Culturelle, Interreg Rhin Supérieur Châteaux Rhénans ; ponctuels : Fêtons l'Europe, l'Olympiade culturelle).

Le cadre politique des interventions culturelles de la collectivité a été adopté en février 2022 et prévoit six grands objectifs s'inscrivant dans le référentiel du service public alsacien, de qualité, de proximité, d'efficacité et d'engagement.

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité
- Contribuer au renforcement de l'esprit critique et du libre arbitre de chacun
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel
- Favoriser la création artistique pour constituer le patrimoine de demain
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional

b. Harmonisation, innovation et rayonnement : les 3 mots clés de 2023

Poursuivant son travail d'actualisation et d'harmonisation de son intervention avec l'exigence de réinterroger en profondeur son action à l'instar de la stratégie de lecture publique définie en 2022 pour relever le défi de la préservation de l'esprit critique, la Collectivité a amplifié son engagement pour renforcer le service public culturel sur le territoire. Elle a pour cela défini :

- **Une action forte pour identifier, préserver et valoriser les maisons alsaciennes et le bâti ancien et promouvoir la maison alsacienne du XXI^{ème} siècle.** S'appuyant sur un large réseau d'ingénierie et dotée d'un puissant effet levier en subvention d'investissement avec un fonds abondé à terme à 2,5M€/an (1 M€ en crédits de paiement 2024) elle souhaite encourager la mobilisation du bloc local à ses côtés avec un système de bonifications incitatives. La collectivité accompagne annuellement par l'ingénierie et/ou financièrement près de 500 projets de préservation et valorisation du patrimoine architectural alsacien, et soutient financièrement la Fondation du Patrimoine pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'un abattement fiscal de 50 à 100% du montant des travaux.
- **La création d'un réseau de « Scène d'Alsace et de territoire »** pour faire circuler les compagnies et les créations de spectacle vivant en Alsace et favoriser pour chaque alsacien l'accès à une programmation de qualité en proximité au travers d'un maillage cible de 18 lieux pour une contribution à terme de près de 900k€. **La création d'un fonds culturel des territoires** doté dans le présent budget à 410k€ **et d'un fonds de transition écologique des lieux de diffusion** pour accompagner jusqu'à 30% et dans un plafond de 30k€ des projets d'investissements en transition des matériels d'éclairages des espaces scéniques intermédiaires.

Désireuse de mettre en œuvre une politique pleinement ancrée sur ses marqueurs d'identité, la Collectivité a également adopté deux politiques emblématiques, incarnant l'Alsace et son patrimoine et promouvant la mise en réseau de partenaires :

- Elle s'est engagée pour une **mémoire vivante** avec une politique mémorielle ambitieuse en matière d'actions culturelles : une exposition annuelle – « Le Rouge et le Noir » en 2023, l'itinérance des expositions « Parchemins et châteaux », des

collectes de mémoires, des débats d'histoire et de sociétés, le projet de nouveau bâtiment des Archives départementales à Colmar, seront poursuivis en 2024.

- Après avoir mené pendant 6 mois une mission d'exploration faite d'auditions, de visites, d'observations, elle s'est dotée d'une feuille de route en matière de **culture scientifique technique et industrielle** pour relever le défi de la citoyenneté et remettre la science au cœur du débat public. Outre la mobilisation de partenariats institutionnels (Unistra, UHA, Universcience, MNHN) et du Vaisseau pour investir l'itinérance des expositions, elle ouvre la voie à de nombreux développements entre politiques publiques de l'éducation, de l'environnement ou de la santé et contribue au renouveau de l'action publique.

Enfin, ensemblière et fédératrice, la Collectivité s'est engagée pour l'Europe et la démocratie autour du projet « **Fêtons l'Europe !** » qui a permis de réunir en Alsace 700 jeunes issus des 27 pays de l'Union européenne dans le cadre d'un grand projet de jumelage qui doit permettre le voyage retour de jeunes alsaciens en 2024 et le déploiement de coopérations décentralisées de différentes natures avec d'autres collectivités locales de l'Union.

Plus largement, la Collectivité a renforcé la mobilisation de ses soutiens financiers, près de 630 actions soutenues dans les territoires auprès de 2000 partenaires pour porter avec eux les valeurs et les marqueurs que celle-ci a pu définir dans ses orientations en 2022 au travers de la **saison culturelle alsacienne** qui a connu sa seconde édition. Ses programmations partagées sur l'ensemble du territoire : Festival rhénan de la science, Décodage – festival d'éducation aux médias, l'Alsace se (ra)conte, Châteaux et légendes, sous les étoiles d'Alsace ont vu s'organiser près de 300 manifestations rassemblant près de 30 000 personnes.

c. En 2024, deux objectifs : achever les convergences et renforcer la visibilité de la Collectivité

La collectivité achèvera en 2024 la convergence de ses politiques culturelles pour garantir une intervention cohérente et juste à l'échelle de l'Alsace. Elle adoptera pour cela :

- **Une stratégie en matière de création artistique pour faire rayonner les artistes et le territoire alsacien.** Elle définira ses modalités d'interventions au côté du bloc local et de l'Etat dans le financement des lieux labélisés (15 opérateurs pour un total de 971K€) et précisera son ambition en matière d'art lyrique et symphonique.
- **Un Schéma alsacien des enseignements artistiques.** Elle définira des règles d'accompagnement et de financement des 164 établissements d'enseignement artistique et 4 conservatoires classés du territoire (40 000 élèves), soutenant les coopérations, les pratiques collectives et la qualification des enseignements.

Elle adoptera également les dernières nouvelles politiques emblématiques définies en 2022 pour mieux valoriser l'identité du territoire et incarner le projet de la Collectivité : une **politique pratiques amateurs** pour reconnaître un formidable secteur d'engagement et amplifier sa contribution à la cohésion sociale et territoriale en Alsace et dans le Rhin supérieur ; une **politique pour le patrimoine matériel et immatériel** pour mieux identifier les enjeux de conservation et de valorisation du patrimoine, développer des stratégies de médiations, structurer le mécénat privé ; une **stratégie pour les châteaux forts** permettant de consolider les perspectives de développement d'actions transfrontalières dans ces domaines mobilisant 37 partenaires financeurs d'Alsace, d'Allemagne et de Suisse, avec notamment un poste dédié aux actions à l'échelle des châteaux rhénans (recherches historiques, actions de médiation vers tous les publics, marketing territorial, engagement citoyen), préciser l'évolution du projet du Hohlandsbourg et définir le grand projet de site du château du Haut-Koenigsbourg articulant pour la fin du mandat une nouvelle muséographie, une nouvelle accessibilité,

une nouvelle offre commerciale ; enfin, une stratégie **d'éducation artistique et culturelle** en lien avec la politique d'excellence éducative, pour permettre à 100% des collégiens de pouvoir avoir accès à un parcours de qualité de la 6^{ème} à la 3^{ème} coordonné avec les acteurs culturels locaux.

Par ailleurs, la Collectivité renforcera en 2024 sa visibilité au travers du renforcement de ses réseaux d'acteurs et de l'organisation de nouveaux projets emblématiques.

- Olympiade Culturelle forte de 7 projets soumis à labellisation, 2 appels à projets et a minima 3 actions prévues dans le cadre du Relais de la Flamme.
- 2^{ème} saison culturelle alsacienne : objectif 400 évènements/40 000 personnes.
- Création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à Mulhouse et contribution à un projet de cité de la mine et de la potasse.

En outre, la Collectivité poursuivra en 2024 ses projets d'investissements dans ses établissements culturels : achèvement et ouverture du restaurant provisoire au Château du Haut-Koenigsbourg, études relatives au nouveau site de la Bibliothèque d'Alsace à Sarre-Union, restructuration des espaces extérieurs du Vaisseau, nouveau bâtiment des Archives départementales à Colmar.

d. Un budget rigoureux marqué par le développement de nouvelles marges d'action

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables à -3,88% en fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont en augmentation (+25,19%) notamment avec la mise en œuvre de nouvelles politiques patrimoniales (Fonds Patrimoine Emblématique Alsace : 1,5 M€, Maison Alsacienne pour 1 M€) mais aussi, avec le traitement des expositions temporaires du Vaisseau : 250 k€ en investissement, prenant en compte l'évolution des compétences internes des agents en conception et l'ambition d'itinérance des expositions ouvrant également la possibilité de location et de cessions induisant une augmentation ultérieure des recettes. Le détail des crédits alloués et des principaux mouvements pour est indiqué en annexe.

En matière de recettes de fonctionnement, la Collectivité a défini en 2023 une nouvelle stratégie tarifaire pour le château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau qui permet d'envisager une augmentation estimée en fonctionnement entre + 1,5M€ à 2M€/an jusqu'à la fin du mandat, soit une progression de 30%. Cette stratégie est fondée notamment sur la fidélisation des alsaciens au travers de nouveaux tarifs de groupes et des pass illimités dans l'un des deux sites et préférentiels auprès de membres d'un réseau thématiques de lieux.

L'estimation des recettes est objectivée par les évolutions observées des fréquentations ces dernières années. Elle est également prudente s'appuyant sur une période d'observation sur un an pour confirmer la fiabilité des marges obtenues. Celle-ci génère un principe d'autofinancement des évolutions de la politique culturelle du mandat. Les nouvelles recettes pourront à partir de 2025 financer progressivement les coûts en fonctionnement des dernières convergences et politiques emblématiques du secteur, estimés à terme à 1,7M€.

Vision globale de la politique « culture et patrimoine »

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	15 111 285 €	16 129 588 €	15 503 147 €	-626 441 €	-3,88%	0 €
Dépenses d'investissement	5 015 171 €	4 968 400 €	6 219 900 €	1 251 500 €	25,19%	0 €
Total dépenses (A)	20 126 455 €	21 097 988 €	21 723 047 €	625 059 €	2,96%	0 €
Recettes de fonctionnement	5 203 264 €	6 063 861 €	7 560 500 €	1 496 639 €	24,68%	0 €
Recettes d'investissement		0 €	40 000 €	40 000 €		0 €
Total Recettes (B)	5 203 264 €	6 063 861 €	7 600 500 €	1 536 639 €	25,34%	0 €

2. Europe-Transfrontalier

a. **L'Alsace : une terre transfrontalière et européenne par nature :**

Géographiquement au cœur de l'Europe, accueillant de nombreuses organisations européennes et internationales, l'Alsace partage de nombreux défis et enjeux avec ses voisins allemands et suisses dans la vallée du Rhin supérieur.

L'amélioration de la vie quotidienne des alsaciens passe par des coopérations réussies au niveau transfrontalier et européen appuyées par la Collectivité européenne d'Alsace comme en témoignent, par exemple, la signature d'une convention sanitaire permettant à la maternité de Wissembourg d'accueillir des patientes allemandes ou l'accord facilitant la coopération de nos sapeurs-pompiers avec la Rhénanie-Palatinat.

Cette singularité transfrontalière étant l'une des spécificités qui a conduit à l'octroi d'un statut institutionnel particulier à la Collectivité européenne d'Alsace.

La politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale a de ce fait trait à l'action extérieure de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'au soutien aux initiatives, instances et projets locaux et régionaux ayant une dimension transfrontalière, européenne ou internationale.

Au-delà de l'histoire, qui place l'Alsace et Strasbourg au cœur de la construction européenne, la Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense du statut de Strasbourg en tant que capitale européenne, à la fois siège des institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et ville internationale des droits de l'Homme, et est plus globalement engagée dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace.

Cet engagement actif se matérialise depuis 45 ans par le Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » qui vise à renforcer ce statut, en soutenant des projets à dimension européenne et internationale dans les domaines de l'accessibilité (aéroport de Strasbourg, mobilités douces et ferroviaires...) du rayonnement culturel (projet fêtes l'Europe, opéra...), scientifique (réseau transfrontalier universitaire EUCOR, multiples projets de recherche et d'innovations dans la santé publique...) et démocratique (soutien au Centre d'Informations sur les Institutions Européennes, au forum mondial de la démocratie, sensibilisation des collégiens alsaciens et d'agents de la collectivité sur le rôle et mission des institutions européennes...)

b. **Une année 2023 qui a permis de renforcer la spécificité transfrontalière et européenne et le chef de filât de notre collectivité**

- **La création d'un fonds de coopération transfrontalière pour renforcer la mise en œuvre du schéma alsacien de coopération transfrontalière. Validé**

à l'unanimité par les conseillers d'Alsace, le 8 décembre 2022, et conformément à la loi, le Schéma alsacien de coopération transfrontalière a fait l'objet d'une vaste consultation des partenaires français et étrangers de la CeA. Il vise à appuyer plus d'une centaine de projets transfrontaliers d'intérêt pour notre territoire. Pour donner un effet levier aux projets, un « fonds de coopération transfrontalière » a été adopté. Ce fonds, adopté en juin 2023 et doté d'environ 1 M€ pour 2023, permet de cofinancer des projets labellisés SACT. La collectivité aura cofinancé en 2023 par ce fonds 8 projets représentant 245 045 € sur le volet « projets d'envergure » et 11 projets représentant 30 000 sur le volet « accompagnement des projets citoyens rhénans ». En outre, des travaux pour un outil digital innovant sont en cours de finalisation pour mettre à disposition des porteurs une plateforme collaborative transfrontalière, pour faciliter le suivi « en temps réel et qualitatif » de l'avancement du Schéma et des projets qui le composent et pour mettre ces informations à la destination des conseillers d'Alsace, de nos partenaires et du grand public. Enfin, un nouvel évènement rassemblant l'ensemble des partenaires et porteurs de projets du SACT a eu lieu le 17 novembre 2023 dans l'hémicycle de la CeA à Colmar et a permis d'échanger sur les freins particuliers que rencontrent les porteurs et partenaires de projets transfrontaliers et les bonnes pratiques qu'ils ont identifiées.

- **Un rôle de coordonnateur à travers le projet de territoire Rhin supérieur.** La CeA, avec ses partenaires, a lancé concrètement, en tant que Maître d'ouvrage, les travaux relatifs au « Projet de territoire Rhin supérieur », consistant en un document d'aménagement du territoire valable à l'échelle transfrontalière. Un prestataire a été identifié pour accompagner le groupe de projet et les travaux ont débuté. L'ambition est de disposer d'un document stratégique validé par l'ensemble des partenaires à l'occasion d'une séance plénière de la Conférence du Rhin supérieur, fin 2024.
- **Une participation active dans les instances de coopération à l'échelle du Rhin supérieur.** Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace exerce le rôle de porte-parole du Pilier politique de la Région Métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur. Ensemble, avec le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin Supérieur, ils ont assuré une coordination étroite, pour faciliter le travail en commun entre les experts et les élus, pour éviter les répétitions de travail inutiles. Il en découle un nouvel accord, en cours d'adoption par ces instances, qui renforce le rôle de coordination du Pilier politique et doit éviter le travail en silo des différentes instances. La Collectivité européenne d'Alsace œuvre fortement pour cette coordination renforcée. Elle a par exemple co-organisé une réunion commune du groupe de travail « Environnement » de la CRS, dont le Directeur de l'environnement assurait la présidence en 2023, et de la Commission « Agriculture – Environnement » du Conseil Rhénan, présidée par Daniel ADRIAN, Conseiller d'Alsace.
- **Le travail sur des sujets à enjeux sociétaux: l'exemple des Assises rhénanes de l'eau.** A l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace, et en accord avec les instances de coopération transfrontalière (Conférence du Rhin supérieur, Conseil Rhénan), les premières Assises rhénanes de l'eau ont été organisées au printemps 2023. Ce rendez-vous, au format inédit et rassemblant de nombreux participants des trois pays, visait à établir un diagnostic partagé sur les inquiétudes portant sur la ressource en eau dans le Rhin supérieur, puis à identifier des pistes de travail en commun pour faire face aux défis du changement climatique.
- L'intensification de notre action en matière de coopération transfrontalière a conduit notre collectivité à renforcer ses liens avec nos voisins transfrontaliers comme en témoigne la signature, en mars 2023, d'une **déclaration d'intention de coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le canton de Bâle-Ville** dans les domaines de la politique européenne, de la coopération transfrontalière, du climat et de l'énergie ainsi que du bilinguisme.

- **Une collaboration active au mois de l'Europe pour piquer la curiosité de nos citoyens et rappeler le rôle essentiel du transfrontalier et des institutions européennes.** 2023 a été marquée par une programmation du mois de l'Europe riche, attractive et large, tant en termes d'activités que de publics visés (avertis ou non), mais également large au sens géographique du terme (volonté de couvrir les 7 territoires) : mur d'expression libre sur l'Europe à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg, expositions et documentation sur l'Europe et l'Union européenne aux Hôtels d'Alsace à Strasbourg et Colmar, sensibilisations à l'Europe à destination des collégiens alsaciens, découverte de la cuisine européenne sur le parvis de l'Hôtel d'Alsace à Strasbourg, fête de la ligne de bus transfrontalière Rastatt – Soufflenheim – Seltz, évènement d'information sur les fonds européens en Alsace, première réception des eurodéputés à l'Hôtel d'Alsace, ...
 - **Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace est très active dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne.** Elle participe aux travaux de suivi et d'évaluation des projets y figurant et met des ressources humaines à disposition de la Mission qui a été instaurée et qui comprend, de façon innovante, des agents des 5 structures signataires.
- c. En 2024, trois objectifs : renforcer le chef de filât de la coopération transfrontalière, œuvrer à des actions transfrontalières opérationnelles et démontrant leurs impacts et renforcer la dimension européenne de l'Alsace auprès de nos concitoyens et partenaires**

Plusieurs outils et actions seront essentiels pour servir nos ambitions transfrontalières :

- **Le Président Bierry poursuivra en 2024 sa fonction de porte-parole du Pilier Politique de la Région métropolitaine trinationale.** Son ambition est de mettre encore plus l'accent sur ce qui unit tous les partenaires et d'œuvrer à une prise de conscience renforcée par nos habitants d'une **communauté de destin rhénane**. Il importe de donner aux citoyens des perspectives et de montrer que leur vie quotidienne peut être améliorée grâce à une coopération de proximité, comme par exemple *via* un soutien plus structuré aux Infobest dans le cadre du projet « INFOBEST 4.0 » ou les démarches, finalement couronnées de succès, pour maintenir ouverte la maternité de Wissembourg, et en ouvrir l'accès aux parturientes allemandes.
- **Un renforcement de l'appui aux porteurs de projets transfrontaliers.** Sur le plan de la coopération transfrontalière, l'année 2024 verra le renforcement du Schéma alsacien de coopération transfrontalière, notamment par le biais d'une intensification du soutien financier aux projets dans le cadre du **fonds de coopération transfrontalière** et par le lancement **d'actions de communication** pour les mettre en valeur et par la mise à disposition d'une **plateforme Internet** de suivi des projets. Cette plateforme, qui n'a pas d'équivalent transfrontalier, donnera également accès à des services pour les porteurs de projets (partage de documents, organisation de réunions...). La Collectivité européenne d'Alsace se positionne ainsi comme une facilitatrice et un appui opérationnel et concret aux porteurs de projets transfrontaliers qui font face à plus de difficultés et ont besoin de plus d'aides que des projets nationaux.
- 2024 sera en outre une année importante pour le partenariat avec le canton du Jura : en tant qu'invitée d'honneur au **marché-concours de Saignelegier**, la Collectivité européenne d'Alsace disposera d'une opportunité unique de présenter sa culture et ses savoir-faire.
- Les **Assises rhénanes de l'eau** organisées en 2023 verront une nouvelle édition en mars 2024 avec un programme d'une semaine autour de la Journée mondiale

de l'eau et qui comprendra notamment la découverte de projets exemplaires en France, en Allemagne et en Suisse.

- **Un contrat triennal 2024-2026 mieux doté et plus ambitieux permettant l'engagement de nouveaux projets d'envergure au service de Strasbourg de l'Alsace et de l'Europe.** Le Contrat triennal 2021 - 2023 prendra fin le 31 décembre 2023, pour laisser sa place au prochain 2024 - 2026, qui est actuellement en cours de négociation. L'architecture générale du nouveau contrat reste globalement identique à celui de 2021-2023 avec un axe rayonnement partagé en trois sous axes (culturel, démocratie et recherche et innovation) et un axe accessibilité (aérienne, ferroviaire, mobilités, offre éducative...) mais permettra plus de souplesse et de fongibilité. Cette nouvelle dimension permettra de soutenir des projets d'envergure et d'importance pour la collectivité européenne d'Alsace et les alsaciens tant sur l'accessibilité (soutien de l'aéroport d'Entzheim, projet de la LIDE,) que sur le rayonnement culturel, démocratique, scientifique et de l'offre éducative (achat du bâtiment Osmose au profit du Parlement, création d'une filière d'excellence franco-allemande et soutien à l'extension de l'école européenne de Strasbourg).

d. Un budget en diminution malgré des ambitions européennes et transfrontalières réaffirmées

Cette baisse des dépenses, soit 1 329 206 € par rapport au BP 2023 (26,7% en fonctionnement et 94,14% en investissement) s'explique par l'arrêt ou la baisse de l'aide à certaines actions et structures :

- La fin du partenariat avec le Mali, décidée par les gouvernements français et malien fin 2022 (- 160 000 € en dépenses et en recettes) ;
- Un ajustement des montants dédiés au fonds de coopération transfrontalière (- 100 000 € en dépenses) et au Fonds Démocratie du contrat triennal (- 500 000 € en dépenses) pour tenir compte du rythme de maturation des projets ;
- Des ajustements sur des participations à des instances ou projets transfrontaliers ou européens pour ajuster la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets présentés par les partenaires (Forum mondial de la Démocratie, EUCOR, ...);

Vision globale de la politique « Europe et transfrontalier »

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	1 458 737 €	3 174 573 €	2 327 117 €	-847 456 €	-26,70%	2 655 000 €
Dépenses d'investissement	76 714 €	511 750 €	30 000 €	-481 750 €	-94,14%	15 000 €
Total dépenses (A)	1 535 451 €	3 686 323 €	2 357 117 €	-1 329 206 €	-36,06%	2 670 000 €
Recettes de fonctionnement	251 773 €	352 500 €	147 500 €	-205 000 €	-58,16%	0 €
Recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Total Recettes (B)	251 773 €	352 500 €	147 500 €	-205 000 €	-58,16%	0 €

Conclusion du rapport :

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires concernées :

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	16 570 022 €	19 304 161 €	17 830 264 €	-1 473 897,39 €	-7,64%	2 655 000 €
Dépenses d'investissement	5 091 885 €	5 480 150 €	6 249 900 €	769 750 €	14,05%	15 000 €
Total dépenses (A)	21 661 906 €	24 784 311 €	24 080 164 €	-704 147 €	-2,84%	2 670 000 €
Recettes de fonctionnement	5 455 037 €	6 416 361 €	7 708 000 €	1 291 639 €	20,13%	0 €
Recettes d'investissement	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €		0 €
Total Recettes (B)	5 455 037 €	6 416 361 €	7 748 000 €	1 331 639 €	20,75%	0 €

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget Primitif 2024, pour la politique Culture et Patrimoine :
 - En dépenses :
 - En fonctionnement : un crédit de paiement de 15 503 147 €
 - En investissement : un crédit de paiement de 6 219 900 €,
 - En recettes :
 - En fonctionnement : un crédit de paiement de 7 560 500 €,
 - En investissement : un crédit de paiement de 40 000 €
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget Primitif 2024, pour la politique Europe et Transfrontalier :
 - En dépenses :
 - En fonctionnement : un crédit de paiement de 2 327 117 €, et un total d'autorisation d'engagement de 2 655 000 €,
 - En investissement : un crédit de paiement de 30 000 € et un total d'autorisation de programme de 15 000 €,
 - En recettes :
 - En fonctionnement : un crédit de paiement de 147 500 €,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 et 2 au présent rapport